

Majoration redevance SPANC

dans le cadre des ANC avec risque d'insalubrité

SPANC
SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

**DOMME
VILLEFRANCHE
DU-PÉRIGORD**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ANC non conforme avec travaux sous 4 ans



Réalisation
contrôle
périodique



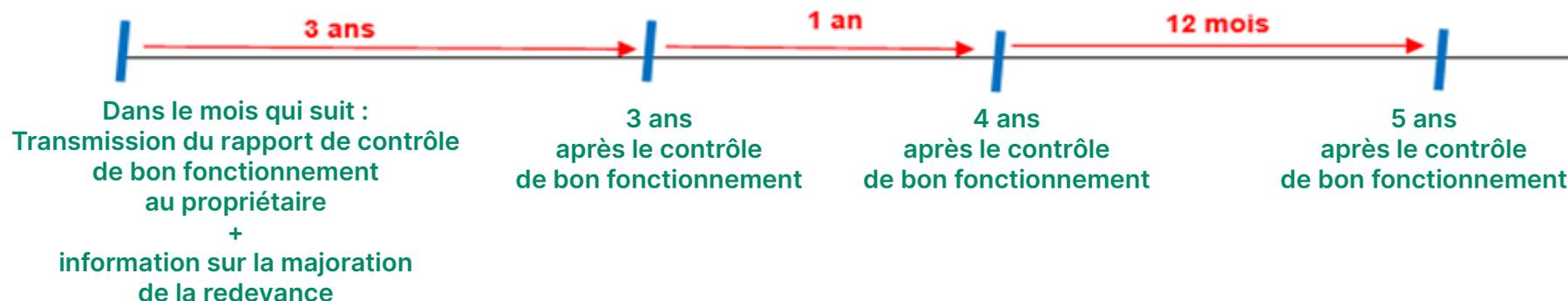
1^{er} courrier adressé
au propriétaire
lui rappelant
ses obligations



2^e courrier
Notification majoration
par courrier en recommandé
avec accusé de réception



Majoration
recouvrée
par le
Trésor Public



Majoration à 100% de la redevance
soit une pénalité de 440 €
au terme de la première procédure
d'une durée de 5 ans.

Majoration à 400 %,
soit une pénalité de 1100 €
au terme d'une année supplémentaire
si travaux toujours non réalisés.